

Annexe A

**Convention de partenariat
« Collèges numériques et innovation pédagogique »
Appel à projets 2016
Avenant n° 2**

Entre

L'académie d'Aix-Marseille

Située Place Lucien Paye à Aix-en-Provence

Représentée par Monsieur Bernard Beignier, agissant en qualité de recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Ci-après dénommée « académie »

Et

Le département des Bouches-du-Rhône

Situé 52 avenue de St Just, 13256 – MARSEILLE Cedex 20

Représenté par Madame Martine VASSAL, agissant en qualité de Présidente du Conseil départemental, dûment autorisée à signer le présent avenant à la convention par délibération n° du 15 décembre 2017

Ci-après dénommé « département »

Vu la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » en date du 24 novembre 2016.

Préambule

Le présent avenant vise à arrêter les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés au bénéfice des établissements sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2016, au titre de la 2^{ème} année de mise en œuvre du projet défini dans le cadre de la convention susvisée.

Article 1. Liste des établissements faisant l'objet de la mise à disposition des équipements numériques mobiles et de la dotation en ressources numériques

L'article 5 de la convention susvisée, en particulier les tableaux figurant en annexe, est complété afin d'arrêter le nombre d'élèves correspondant à la nouvelle cohorte équipée dans les collèges publics et privés sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2016.

ANNEXE A : COLLEGES PRIVÉS

Nom de l'établissement		Localisation de l'établissement		Périmètre concerné par le projet tablettes		Montants	
UAI	Nom Établissement	adresse	commune	Nombre d'élèves 5 ^e équipés en tablettes	Nombre de professeurs 5 ^e équipés en tablettes	Montant de la subvention État Équipement	Montant de la dotation État Ressources 4 ^e et 5 ^e
0132909S	COURS BASTIDE	50, RUE DE LODI	MARSEILLE	106	24	24 130 €	3 270 €
0132911U	NOTRE DAME DE FRANCE	132 RUE BRETEUIL	MARSEILLE CEDEX 06	99	24	23 940 €	3 240 €
0132913W	PROVENCE	42 BOULEVARD EMILE SICARD	MARSEILLE CEDEX 08	198	45	48 450 €	6 510 €
0132914X	CLUNY	160 AVENUE DU PRADO	MARSEILLE	204	25	48 260 €	6 690 €
0132915Y	LA NATIVITÉ	8 RUE JEAN ANDRÉANI	AIX EN PROVENCE	226	5	55 480 €	7 530 €
0132921E	SAINTE MARIE	LA PLAINE NOTRE DAME	MARIGNANE	275	25	63 460 €	8 820 €
0132949K	ST JOSEPH DE LA MADELEINE	172BIS, BD DE LA LIBÉRATION	MARSEILLE CEDEX 04	143	25	34 580 €	4 650 €
0133544G	ORT-BRAMSON	9 RUE DES FORGES	MARSEILLE	60	13	13 300 €	1 650 €
0131336G	CHEVREUL CHAMPAVIER	22 RUE BROCHIER	MARSEILLE	105	10	25 460 €	3 510 €
0131349W	LA PRÉSENTATION	162 AV MARECHAL JOFFRE	SALON DE PROVENCE	70	10	17 860 €	2 370 €
0131369T	SAINTE ELISABETH	VLE ROUTE DE LA GAVOTTE	LES PENNES MIRABEAU	161	18	43 700 €	6 150 €
0131381F	SAINT BRUNO	8 A PL EDMOND AUDRAN	MARSEILLE	143	13	36 480 €	4 980 €
0132923G	CHEVREUL BLANCARDE	1 RUE ST FRANCOIS DE SALES	MARSEILLE	147	27	35 720 €	4 920 €

0132951M	SAINTE TRINITÉ	55 AV DELATTRE DE TASSIGNY	MARSEILLE	128	24	32 300 €	4 350 €
0133278T	NOTRE-DAME DE LA MAJOR	31 MTE DES ACCOULES	MARSEILLE	66	8	15 960 €	2 010 €
0133397X	LA CHESNERAIE	CHESNERAIE 105 CH BOSQUE	AIX EN PROVENCE	114	12	30 780 €	4 140 €
0133445Z	VITAGLIANO	5 RUE ANTOINE PONS	MARSEILLE CEDEX 13	22	6	7 600 €	900 €
0131318M	SAINT JOSEPH	16 COURS ST LOUIS	AIX EN PROVENCE	56	10	18 050 €	2 400 €
0131385K	SAINT EUGÈNE DE MAZENOD	76 RUE DU ROUET	MARSEILLE CEDEX 11	99	12	25 650 €	3 450 €
0131689R	SAINT-VINCENT-DE-PAUL	30 RUE STANISLAS TORRENTS	MARSEILLE	75	17	21 850 €	2 850 €
0132917A	LE SACRÉ-COEUR	29 COURS ARTS ET METIERS	AIX EN PROVENCE	275	24	64 600 €	8 850 €
0132954R	SAINTE MARIE - BLANCARDE	159 Bd DE LA BLANCARDE	MARSEILLE	98	10	26 600 €	3 450 €
TOTAL				2870	387	692 360 €	194 400 €

ANNEXE B : COLLEGES PUBLICS

Nom de l'établissement		Localisation de l'établissement		Périmètre concerné par le projet tablettes		Montants	
UAI	Nom Établissement	adresse	commune	Nombre d'élèves équipés en tablettes	Nombre de professeurs équipés en tablettes	Montant de la subvention État Équipement	Montant de la dotation État Ressources
0130163G	JOSEPH D'ARBAUD	95, IMPASSE LURIAN	SALON DE PROVENCE	264	24	69 920 €	18 180,00
0131260Z	EDMOND ROSTAND	50, AVENUE SAINT PAUL	MARSEILLE CEDEX 13	103	16	27 550 €	7 170,00
0131264D	VERSAILLES	12 RUE DE VERSAILLES	MARSEILLE	135	16	42 940 €	10 110,00
0131265E	JEAN MOULIN	AVENUE DE L'EUROPE	SALON DE PROVENCE	119	4	43 700 €	9 450,00
0131602W	ROY D'ESPAGNE	36 CHEMIN DU ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE CEDEX 09	164	13	44 460 €	11 220,00

0131608C	EMILIE DE MIRABEAU	39 AV DES COMBATTANTS AFN	MARIGNANE	230	23	54 340 €	14 820,00
0131935H	QUINET	38, RUE DU 141E RIA	MARSEILLE	152	20	43 130 €	10 860,00
0132312T	ANDRE MALRAUX	250 RUE ALBERT EINSTEIN	MARSEILLE	261	15	65 930 €	17 280,00
0132326H	ALBERT CAMUS	BD GUY DE MAUPASSANT	MIRAMAS	112	7	41 990 €	9 150,00
0132407W	JEAN MOULIN	26 RUE FORTUNÉ CHAILHAN	MARSEILLE	135	33	38 000 €	9 960,00
0132412B	LOU GARLABAN	AVE DE L'AMITIE	AUBAGNE CEDEX	201	22	49 400 €	13 290,00
0133352Y	CAMILLE CLAUDEL	49 AVENUE DU 8 MAI 1945	VITROLLES	75	6	31 920 €	6 540,00
0133492A	JEAN BERNARD	BD DE LA REINE JEANNE	SALON DE PROVENCE	154	12	43 130 €	10 740,00
0134094E	SOPHIE GERMAIN	90 RUE PIERRE BARTOLETTI	AIX EN PROVENCE	157	5	46 170 €	11 010,00
0130022D	VIREBELLE	26 CHEMIN DU PUIITS	LA CIOTAT	144	14	38 190 €	9 870,00
0130032P	COLLINES DURANCE	PLACE RAOUL COUSTET	MALLEMORT	154	13	40 090 €	10 440,00
0131604Y	HENRI WALLON	TRAVERSE DU COUVENT	MARSEILLE	171	27	44 840 €	11 880,00
0131610E	VINCENT VAN GOGH	RUE JEAN GIONO	ARLES CEDEX	158	17	49 780 €	12 000,00
0131622T	JOSEPH LAKANAL	CHEMIN DES FYOLS	AUBAGNE	178	15	49 780 €	12 690,00
0131701D	GABRIEL PÉRI	5 AV JEAN MACE	GARDANNE CEDEX	118	12	26 600 €	7 440,00
0131712R	ARC DE MEYRAN	CHEM DE LA CIBLE	AIX EN PROVENCE	185	20	43 700 €	11 940,00
0131881Z	ROQUECOQUILLE	210 AV PIERRE DE COUBERTIN	CHATEAURENARD	259	26	62 890 €	17 220,00
0131883B	JEAN JAURÈS	55 BOULEVARD BERTOLUCCI	LA CIOTAT CEDEX	117	13	26 790 €	7 470,00
0131887F	ELSA TRIOLET	22 PL CANOVAS	MARSEILLE	99	11	30 970 €	7 350,00
0131888G	SAVARY	1 RUE RADOLFZELL 13800 ISTRES	ISTRES	152	12	35 720 €	9 660,00
0132009N	CHÂTEAU DOUBLE	2 RUE A FLEMING	AIX EN PROVENCE	144	15	37 810 €	9 930,00
0132208E	MARCEL PAGNOL	1 BOULEVARD DES RAYETTES	MARTIGUES	119	19	31 160 €	8 340,00

0132323E	ROBESPIERRE	AV LOUIS ARAGON	PORT ST LOUIS DU RHONE	140	12	38 380 €	9 780,00
0132325G	CAMPRA	2 RUE LOUBET	AIX EN PROVENCE	120	10	41 990 €	9 360,00
0132494R	LES AMANDEIRETS	6 AVENUE GENERAL LECLERC	CHATEAUNEUF MARTIGUES	197	20	49 780 €	13 320,00
0132561N	ANATOLE FRANCE	8 CRS PIERRE PUGET	MARSEILLE	103	14	29 070 €	7 350,00
0132568W	MIGNET	41 RUE CARDINALE	AIX EN PROVENCE	226	21	56 810 €	15 180,00
0132572A	AMPÈRE	1 RUE AMPERE	ARLES	169	20	46 550 €	11 880,00
0132730X	PYTHÉAS	RUE DES GARDIANS	MARSEILLE	92	10	29 450 €	6 810,00
0132732Z	ANDRÉ CHÉNIER	23 RUE DE L'AIGUILLETTE	MARSEILLE	171	12	43 320 €	11 340,00
0132834K	CHARLES RIEU	RUE DES GALOUBETS	ST MARTIN DE CRAU	246	24	64 600 €	16 950,00
0133510V	UBELKA	AV ANNE FRANK	AURIOL	200	17	57 950 €	14 460,00
0133621R	FRANCOISE DOLTO	1521 ROUTE JEAN MOULIN	ST ANDIOL	149	20	42 560 €	10 920,00
0133775H	MARIE LAURENCIN	TRAVERSE DU COLONEL	MARSEILLE	79	10	20 900 €	5 370,00
0133881Y	GERMAINE TILLION	26 AV DES CAILLOLS	MARSEILLE	157	14	45 980 €	11 340,00
0134022B	LOUISE MICHEL	73 RUE ALFRED CURTEL	MARSEILLE CEDEX 10	139	25	47 310 €	11 280,00
0130028K	DENIS MOUSTIER	AVENUE DE L'ANCIENNE GARE	GREASQUE	245	22	60 800 €	16 440,00
0131262B	JACQUES PRÉVERT	87 AVENUE DE FRAIS VALLON	MARSEILLE	141	16	44 270 €	10 470,00
0131703F	EDOUARD MANET	AVENUE RAIMU	MARSEILLE	116	18	39 710 €	9 180,00
0131705H	FERNAND LÉGER	38 ALLÉE LE REVEILLE MATIN	BERRE L ETANG	201	17	53 010 €	13 620,00
0131711P	ROCHER DU DRAGON	AVENUE HENRI PONTIER	AIX EN PROVENCE	170	10	32 870 €	11 790,00
0131723C	JEAN JAURÈS	QUARTIER LA MARINIÈRE	PEYROLLES EN PCE	166	10	42 940 €	10 680,00
0131885D	VALLON DES PINS	BOULEVARD DU BOSPHORE	MARSEILLE CEDEX 15	156	11	49 210 €	11 370,00
0131923V	MARSEILLEVEYRE	83 TRAVERSE PARANGON	MARSEILLE CEDEX 08	245	28	62 130 €	16 770,00

0131932E	LONGCHAMP	23 RUE JEAN DE BERNARDY	MARSEILLE CEDEX 01	223	24	57 570 €	15 150,00
0132217P	MONT SAUVY	AV DU LT COLONEL REYNAUD	ORGON	166	17	41 230 €	10 980,00
0132314V	JEAN GIONO	9 ALLÉE CHARDONNERETS	MARSEILLE	95	10	26 980 €	6 720,00
0132402R	LE RUISSATEL	73 RUE DE L'AUDIENCE	MARSEILLE	220	20	55 860 €	14 970,00
0132411A	HENRI BOSCO	RUE HENRI BOSCO	VITROLLES CEDEX	217	24	54 150 €	14 580,00
0132491M	ALEXANDRE DUMAS	37 TRAVERSE DE GIBRALTAR	MARSEILLE	132	16	38 000 €	9 390,00
0132497U	LA CARRAIRE	RUE CARNOT	MIRAMAS CEDEX	118	17	28 500 €	7 920,00
0133243E	FONT D'AURUMY	CHEMIN DE MASSE	FUVEAU	223	25	55 860 €	15 150,00
0133287C	LES GARRIGUES	ROUTE DE ST CANNAT	ROGNES	119	13	31 350 €	8 160,00
0133351X	JEAN DE LA FONTAINE	AVENUE CESAR BALDACCHINI	GEMENOS	179	12	45 790 €	11 910,00
0133353Z	ROQUEPERTUSE	ALLÉE EVARISTE GALOIS	VELAUX	206	19	48 070 €	13 350,00
0133449D	PIERRE MATRAJA	ROUTE DE MARTIGUES	SAUSSET LES PINS	241	22	56 810 €	15 510,00
0133451F	JEAN ZAY	QUARTIER DU PLANTIER CD 56	ROUSSET	143	5	47 120 €	10 650,00
0133490Y	YVES MONTAND	121 CHEMIN DU VALLON VERT	ALLAUCH	201	14	57 950 €	14 400,00
0133665N	OLYMPE DE GOUGES	AVENUE LOUIS PASTEUR	PLAN DE CUQUES	190	13	40 850 €	11 640,00
TOTAL				10561	1042	2 402 550 €	732 150 €

Article 2. Montant des contributions financières prévisionnelles des parties

Le montant prévisionnel des contributions des parties, au titre de l'année 2017, est arrêté comme suit.

COÛT GLOBAL PREVISIONNEL DE L'OPÉRATION (TTC) : 9.573.350 €

BUDGET PREVISIONNEL (en TTC) pour 2017		
	État	Collectivité
Dépenses infrastructures, maintenance ...		3.000.000 €
Dépenses pouvant donner lieu à subvention :		
Équipements numériques mobiles et services associés <i>pour 1429 enseignants et 13 431 élèves</i>	3.094.910 €	2.551.890 €
Ressources pédagogiques numériques <i>pour 1429 enseignants et 13 431 élèves</i>	926.550 €	

Article 3. Modalités de versement

L'académie s'engage à verser au département 1.547.455 € à la signature du présent avenant, soit 50 % du montant de la subvention prévisionnelle de l'État au titre de l'équipement, telle que définie à l'article 2.

Le solde est versé dès la constatation du service fait par l'académie, sur production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, certifié exact par le bénéficiaire de la subvention et des pièces prouvant la réalité de la dépense. Le montant 3.094.910 € représente la participation maximale consentie par l'État au titre de l'équipement, conformément aux plafonds définis à l'article 5.2 de la convention initiale ; il n'est pas augmenté en cas de dépassement éventuel du coût unitaire.

Le montant de la présente subvention est imputé sur :

- le programme 0214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »
- le titre 6 catégorie 63,
- le code d'activité Chorus : 021404DI0205 (INEE –équipements)
- le code PCE : 653 122 0000
- le groupe marchandise : 10.02.01
- l'action 08 sous-action 02
- le fonds de concours n° 06.1.2.00442

Les versements sont effectués par virement sur le compte ouvert au nom du département des Bouches-du-Rhône auprès de la Paierie Départementale, 146, rue Paradis, 13294 Marseille Cedex 06

-RIB : 30001 00512 C1330000000 94

-IBAN : FR09 3000 1005 12C1 3300 0000 094

-BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur est la présidente du conseil départemental.

Le comptable assignataire est le payeur départemental.

Cet avenant est établi en deux exemplaires originaux. Chaque exemplaire de ce document contractuel est validé par l'apposition de la signature du représentant de chaque partie en présence. Un exemplaire reste en possession du département. Le deuxième est conservé par l'académie.

Ce document comporte 8 pages.

Fait à , le

Signatures :

Visa du Contrôleur budgétaire

Bernard BEIGNIER

Martine VASSAL

*Recteur
de l'Académie Aix-Marseille
Chancelier des universités*

*Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône*

Annexe B

**Convention de partenariat
« Collèges numériques et innovation pédagogique »
Appel à projets 2017
Avenant n° 1**

Entre

L'académie d'Aix-Marseille

Située Place Lucien Paye à Aix-en-Provence

Représentée par Monsieur Bernard Beignier, agissant en qualité de recteur de la région académique PACA, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Ci-après dénommée « académie »

Et

Le département des Bouches-du-Rhône

Situé 52 avenue de St Just, 13256 – MARSEILLE Cedex 20

Représenté par Madame Martine VASSAL, agissant en qualité de Présidente du Conseil départemental, dûment autorisée à signer le présent avenant à la convention par délibération n° du 15 décembre 2017

Ci-après dénommé « département »

Vu la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » approuvée par la commission permanente du Conseil départemental le 15 septembre 2017

Préambule

Le présent avenant vise à arrêter les modalités de financement des projets « collèges laboratoires », sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2017 et de la convention susvisée.

Article 1. Engagement de l'académie

Comme indiqué à l'article 3.2. de la convention, l'académie s'engage à verser une subvention exceptionnelle au bénéfice du département des Bouches-du-Rhône pour contribuer au financement des « collèges laboratoires ». Cette subvention couvre 50 % du coût du projet et permet de financer les équipements et services collectifs décrits aux paragraphes V-3-1, V-3-2 et V-3-3 du cahier des charges de l'appel à projets. Le taux de prise en charge par l'État est fixé à 50 %, soit un plafond de 20 000 € par collège.

Article 2. Liste des établissements faisant l'objet d'une subvention dans le cadre des « collèges laboratoires »

L'article 5 de la convention susvisée, est complété afin d'arrêter la subvention pour les 2 « collèges laboratoires » retenus.

Nom de l'établissement		Localisation de l'établissement		Collèges laboratoires	
UAI	Nom Établissement	adresse	commune	Type de projet	Montant de la subvention État
0132312t	Collège André Malraux	250, rue Albert Einstein	Marseille (13e)	Scénario AAP n°2 = équipements collectifs	19 000 €
0133351x	Collège Jean de La Fontaine	Avenue César Baldacchini	Gémenos	Scénario AAP n°2 = équipements collectifs	17 585 €
				TOTAL	36 585 €

Article 3. Montant des contributions financières prévisionnelles des parties

Le montant prévisionnel des contributions des parties, au titre de l'année 2017, est arrêté comme suit.

COÛT GLOBAL PREVISIONNEL DE L'OPÉRATION (TTC) : 73 170€

BUDGET PREVISIONNEL (en TTC) pour 2017		
	État	Collectivité
Dépenses infrastructures, maintenance ...		
Dépenses pouvant donner lieu à subvention :		
Collèges laboratoires : équipements numériques collectifs et services associés, prestations d'accompagnement	36 585€	36 585€

Article 3. Modalités de versement

L'académie s'engage à verser au département à la signature du présent avenant, 18.292,50 €, soit 50 % du montant de la subvention prévisionnelle de l'État au titre des collèges laboratoires, telle que définie à l'article 2.

Le solde est versé dès la constatation du service fait par l'académie, sur production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, certifié exact par le bénéficiaire de la subvention et des pièces prouvant la réalité de la dépense. Le montant de 36.585 € représente la participation maximale consentie par l'État au titre de l'équipement, conformément aux plafonds définis à l'article 3.2 de la convention initiale ; il n'est pas augmenté en cas de dépassement éventuel.

Le montant de la présente subvention est imputé sur :

- le programme 0214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »
- le titre 6 catégorie 63,
- le code d'activité Chorus : 021404DI0205 (INEE –équipements)
- le code PCE : 653 122 0000
- le groupe marchandise : 10.02.01
- l'action 08 sous-action 02
- le fonds de concours n° 06.1.2.00442

Les versements sont effectués par virement sur le compte ouvert au nom du département des Bouches-du-Rhône auprès de la Paierie Départementale, 146, rue Paradis, 13294 Marseille Cedex 06
-RIB : 30001 00512 C1330000000 94

-IBAN : FR09 3000 1005 12C1 3300 0000 094

-BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur est la présidente du conseil départemental.

Le comptable assignataire est le payeur départemental.

Cet avenant est établi en deux exemplaires originaux. Chaque exemplaire de ce document contractuel est validé par l'apposition de la signature du représentant de chaque partie en présence. Un exemplaire reste en possession du département. Le deuxième est conservé par l'académie.

Ce document comporte 4 pages.

Fait à , le

Signatures :

Visa du Contrôleur budgétaire

Bernard BEIGNIER

Martine VASSAL

*Recteur
de la région académique PACA
de l'Académie Aix-Marseille
Chancelier des universités*

*Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône*